

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez prendre en considération mon opposition au projet de parc éolien sur les communes de Pierre-Morains et Clamanges.

Je rejoins en tout point l'argumentaire et l'avis défavorable au projet émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (rapport du 5 mai 2020).

* Ce projet est localisé à des distances trop proches du vignoble et de ce fait, se situe dans la zone d'exclusion de la Charte éolienne réalisée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois et plus largement du travail de production et d'élaboration du Champagne.

La filière Champagne et de nombreux acteurs régionaux se sont engagés et unis afin de porter le projet d'inscription, au prix d'un important et long travail...

Par conséquent, nous nous devons de poursuivre les efforts engagés pour promouvoir et préserver ce bien reconnu mondialement. La multiplication de parcs éoliens à proximité de nos terroirs viticoles remettrait en cause la pérennité de l'inscription UNESCO.

Il est donc impératif que nos paysages viticoles séculaires et leur classement patrimonial soient respectés !

* Ce projet est également situé dans la continuité d'une zone d'implantation déjà bien dense.

En effet, de nombreuses éoliennes sont déjà installées depuis Chaintrix-Germinon jusqu'à Trécon et d'autres projets sont en cours d'instruction...

Depuis nos coteaux, nul besoin d'être un spécialiste pour se rendre compte que l'impact visuel du « chapelet » d'éoliennes existantes est déjà conséquent, sans parler de la pollution lumineuse nocturne...

La construction de ce nouveau parc serait de trop !

La plaine champenoise est suffisamment vaste pour y implanter de nouveaux parcs dans des endroits plus propices et moins sujets à polémiques...

* La proximité de ce projet avec le Mont-Aimé qui offre une vue panoramique sur le vignoble et la plaine entraînerait un impact immuable.

Enfin, j'ajouterais qu'il serait incompréhensible et incohérent que Mr le Préfet de la Marne, représentant de l'Etat, donne son accord à un projet qui irait à l'encontre de la préservation d'un bien UNESCO dont l'Etat est lui-même garant...

Comptant sur le discernement et l'objectivité de votre avis, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mr Bryan GEOFFROY

Viticulteur sur les terroirs de Vertus et Bergères lès Vertus

Correspondant local à Vertus de l'Association Viticole Champenoise